

## Réactions de la FEBHEL au forum consultatif sur Ecodesign et Energy Labelling concernant les chaudières et poêles à combustibles solides et EPREL.

En réponse au forum de consultation sur l'écoconception (Ecodesign) et l'étiquetage énergétique (Energy Labelling) concernant les chaudières à combustibles solides, les chauffages locaux à combustibles solides (LSH) et EPREL - qui s'est tenu le 6 octobre – la FEBHEL souhaite vous faire part des commentaires suivants.

La [FEBHEL](#) est la fédération du bois-énergie en Belgique. Notre mission est de représenter, promouvoir et défendre l'ensemble de la filière bois-énergie, afin d'en assurer le bon développement. Développer les marchés locaux, professionnaliser les pratiques, sensibiliser et contrôler le public.

**1. Un nouveau calcul de l'efficacité saisonnière est nécessaire.** Lors de la mesure de l'efficacité énergétique, la capacité de renouvellement doit être prise en compte afin de garantir une évaluation équitable et la comparabilité de tous les appareils sur le marché. Plusieurs appareils renouvelables, y compris les systèmes basés sur la biomasse, joueront un rôle clé dans la décarbonisation du bouquet énergétique de l'UE. Le règlement révisé sur l'écoconception doit en tenir compte. En outre, une comparaison inéquitable entre les technologies peut entraîner des distorsions dans les préférences des consommateurs et, partant, nuire au bon fonctionnement du marché.

**2. Il est essentiel d'assurer la cohérence entre les législations,** notamment entre l'écoconception, le règlement sur l'écoconception des produits durables et les normes EN. En particulier, toutes les méthodes d'essai de l'écoconception doivent être harmonisées avec les normes EN existantes. Les seuils seront ainsi basés sur une méthodologie solide fondée sur le travail effectué par le CEN TC 295 au cours des dernières années. Cela pourrait également permettre de développer une base de données complète pour suivre l'évolution du marché et du stock d'appareils. La méthode d'essai EN-PME est une méthode efficace pour l'analyse des performances des appareils à combustibles solides LSH, et elle permettra d'améliorer la répétabilité et la reproductibilité.

**3. L'écoconception étant entrée en vigueur récemment, les gains d'efficacité ne sont pas encore clairs.** Cependant, une multitude de programmes mis en œuvre au niveau local semblent donner des résultats très positifs. C'est notamment le cas du remplacement des vieux appareils de chauffage par des appareils modernes (beaucoup plus efficaces et moins polluants), qui enregistre des tendances en constante augmentation.

**4. Clarification de la signification et de l'application de la notion de "charge partielle".** La définition de la "charge partielle" fournie dans la norme EN 16510 pourrait être adoptée pour

clarifier la signification imprécise du terme utilisé dans l'état de l'art. En outre, compte tenu de ce manque de clarté et de la pénurie actuelle de données sur le sujet, la fixation de limites d'émission pour les charges partielles pourrait s'avérer prématurée et préjudiciable au développement du marché.

**5. Renforcer la surveillance du marché au niveau national.** La certification par un tiers est une pratique courante qui existe déjà sur le marché. Cependant, la rendre obligatoire pourrait entraîner des coûts et des charges administratives supplémentaires. Dans ce contexte, une surveillance du marché plus forte et de meilleure qualité mise en œuvre par les autorités nationales garantirait un système de contrôle plus efficace et moins coûteux.

**6. Simplification de la liste des cas de base (BC).** Il est essentiel de procéder à une simplification de la liste des cas de base afin d'éviter la complexité normative et les chevauchements potentiels entre chacun d'entre eux. Par exemple, les appareils à façade ouverte et fermée (cas de base 1 et 2) pourraient être fusionnés en une seule catégorie, ce qui simplifierait la liste globale tout en maintenant un niveau d'ambition élevé. D'autre part, la combustion du charbon produit des émissions différentes de celles du bois, en particulier si le bois provient de circuits connus et normalisés. Par conséquent, combiner BC3 et BC4 pourrait induire une complexification de la procédure de test des poêles à bois. Nous suggérons que la contribution n'aborde pas la combinaison de BC3 et BC4.

**7. Des exigences strictes en matière de performances pourraient avoir une incidence négative sur l'accessibilité financière et les performances réelles des habitations à faible consommation d'énergie.** Comme pour beaucoup de technologies, pousser trop loin la course à la performance peut conduire à des produits très performants dans des conditions spécifiques mais très sensibles aux conditions d'utilisation. Même si les consommateurs possèdent des appareils de chauffage de haut niveau qui répondent aux meilleures normes d'efficacité, ils peuvent ne pas les utiliser de manière optimale. Cela pourrait s'avérer aussi néfaste que l'utilisation d'appareils moins efficaces. Des mesures très strictes en matière d'écoconception augmenteront de manière disproportionnée le coût des appareils de chauffage sans entraîner d'amélioration majeure des émissions dans la vie réelle. Au lieu d'exigences strictes en matière de performance, des campagnes de sensibilisation et d'autres mesures incitatives ad hoc seraient beaucoup plus efficaces. Même si cela dépasse le cadre de l'écoconception, ces initiatives ont prouvé leur efficacité et doivent être encouragées.

**8. La fusion des étiquettes énergétiques pour les chaudières à combustible solide et les chaudières à eau chaude avec les pompes à chaleur sera une occasion manquée.** Les chaudières à combustibles solides et les appareils de chauffage locaux ne sont pas comparables aux pompes à chaleur, car ils remplissent des fonctions distinctes et utilisent des combustibles différents. Leur regroupement sur une seule étiquette réduira la granularité de l'information et empêchera les

consommateurs de prendre des décisions d'achat en connaissance de cause. Une étiquette unique ne prendra pas en compte de manière adéquate des facteurs importants, tels que l'impact des variations saisonnières sur les PAC et l'efficacité de la production d'électricité, et limitera l'investissement et l'innovation dans les deux secteurs. Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fermement à la fusion des labels, sauf si elle est complétée par des labels spécifiques aux combustibles qui pourraient prendre en compte les spécificités susmentionnées pour les différents produits.

**9. Abaisser le seuil du plan de combustion moyenne pour combler l'écart avec l'écoconception.**

Afin d'assurer la continuité entre l'écoconception et la directive MCP, il serait plus efficace d'abaisser le seuil de la directive MCP pour les chaudières à 500 kW plutôt que d'augmenter le champ d'application de l'écoconception.

**10. La clarification de la terminologie est fondamentale.** Plusieurs imprécisions dans la terminologie normative doivent être résolues afin d'éviter toute confusion et tout effet trompeur. Tout d'abord, la signification des expressions "efficacité énergétique en conditions réelles" et "efficacité énergétique standard". La définition du contrôle automatisé de la combustion (ACC) et la distinction entre les appareils à granulés et les appareils à alimentation manuelle doivent également être clarifiées.

Manon NEIRINCK

Chef de projet, FEBHEL

&

Jean-François SIDLER,

Président, FEBHEL

---